

tions que se donnent les forts pour s'équilibrer sont prélevés le plus souvent sur la part des faibles.

Une autre formule a fait fortune vers le milieu du dix-neuvième siècle, et aujourd'hui encore elle exerce une séduction sur les esprits; c'est le principe des nationalités. Cette formule a surgi à raison des déconvenues, des anomalies et des injustices que la pratique de l'équilibre avait multipliées. La conscience du monde, endormie par le langage fallacieux des chancelleries, s'était comme réveillée, à la vue de certaines iniquités, tel le partage de la Pologne, qu'on n'avait dépecée que pour faire de "l'équilibre." Et il était clair que, partout, le soi-disant équilibre avait séparé des peuples qu'unissait la communauté de la race, du langage, du passé historique. De là, pensa-t-on, l'instabilité de cet équilibre. S'il pouvait reposer désormais sur la formation d'États qui grouperaient en autant d'unités politiques homogènes ceux qui parlent la même langue et sont de la même race, alors, les chances de rupture diminueraient, la paix serait, autant que faire se peut, garantie.

Mais on oublia que l'élément constitutif et vital d'une nation c'est bien moins la ressemblance physiologique de ses membres, c'est moins leur passé commun et même leur langage que la volonté de constituer une seule et même communauté politique et d'unir leurs destinées. Appliqué à la lettre, le principe des nationalités aurait dissocié les Belges, parce que Wallons et Flamands; dissocié les Suisses, parce que Romands, Alemaniques et Italiens, et cela malgré la volonté des uns et des autres de rester unis. Les Allemands, quand vint le traité de Francfort ne manquèrent pas de faire valoir que les Alsaciens parlaient un idiome allemand. Mais on peut parler allemand et garder l'âme française. La vie l'a démontré.

Le principe des nationalités est voué à la même faillite que le système de l'équilibre, à moins qu'on ne lui insuffle une âme, qu'on ne le relie à ce respect de la dignité humaine qui fait que les peuples, tout comme les individus, sont tenus de se respecter dans ce qui constitue leur commune dignité: le droit de disposer d'eux-mêmes, le droit à la vie.

Sans cette attache spirituelle, le principe des nationalités conduit à l'hégémonie d'un pouvoir politique sur les autres. Il est destructif de l'équilibre qu'il devait assurer.

L'histoire démontre que le principe des nationalités, entendu dans un sens matérialiste, a excité maintes fois la ferveur impéria-